

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

LUNDI 03 AVRIL 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis le Lundi 03 Avril 2023 à 17 h 45 à la salle de la Mairie sous la Présidence de Daniel LEROY, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

M. D. LEROY D., P. PICARD, P. ENGRAND, D.TREMBLAIS, S.SEMPERE, C.VOYEZ, P.BEAUVAIS, Mme S. BLUET

Etaient absents excusés: M. COLIN JN. ayant donné pouvoir à M. LEROY D.

M. MENARD A. ayant donné pouvoir à M. TREMBLAIS D.

Monsieur Le Président a ouvert la séance à 18 h 00.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Pascal ENGRAND a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SIGNATURE DU SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE DU PRESIDENT DE SEANCE
PV DU 09 MARS 2023	11	0	0	PATRICK BEAUVAIS	DANIEL LEROY

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes administratifs 2022 de la commune et du lotissement
- Affectation des résultats 2022 de la commune et du lotissement
- Approbation des comptes de gestion 2022 de la commune et du lotissement
- Vote des budgets 2023 de la commune et du lotissement
- Vote des taux des taxes
- Candidatures pour le Pass Permis
- Subvention exceptionnelle pour l'association Diocésaine
- Délibération de principe pour le programme FACE Rue de Bibiche
- Questions diverses

EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET DES BUDGETS DE L'ANNEE 2023

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Monsieur Le Président de séance, Daniel LEROY, quitte la salle. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BLUET Sophie, Adjointe aux finances, vote le Compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes:

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu	378 165.84
	Réalisé	345 637.52
	Reste à réaliser	28 699.00
Recettes	Prévu	378 165.84
	Réalisé	331 166.09
	Reste à réaliser	4 260.00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu	360 323.75
	Réalisé	310 420.79
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	360 323.75
	Réalisé	417 132.81
	Reste à réaliser	0.00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement		-14 471.43
Fonctionnement		106 712.02
Résultat global		92 240.59

DELIBERATION 1

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité le compte administratif 2022.

AFFECTATION DU RÉSULTAT COMMUNE 2022

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Président de séance, Monsieur Daniel LEROY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	Résultat CA N-1	virement à section	Résultat exercice N	restes à réaliser exercice N	Soldes Reste à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-35 705.11 €		21 233.68 €	D 28 699.00 € R 4 260,00 €	-24 439.00 €	-38 910.43 €
FONCT	47 598.95 €		59 113.07 €			106 712.02 €

EXCEDENT CUMULE AU 31/12/N			106 712.02€
Affectation obligatoire:			
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)			38 910.43 €
Solde disponible affecté comme suit:			
affectation complémentaire en réserves (c/1068)			
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			67 801.59 €
total affecté au compte 1068:			38 910.43 €
Déficit global cumulé au 31/12/N			
déficit à reporter (ligne 002)			
	DEPENSES	RECETTES	
INVEST(c/001)	14 471.43 €		
INVEST(c/1068)		38 910.43 €	
FONCT(c/002)		67 801.59 €	

DELIBERATION 2

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2022

- 1) Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, de détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- 2) Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- 3) Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 4) Considérant la bonne gestion
- 5) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,
- 6) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DELIBERATION 3

Sur proposition de Monsieur Le Président de séance et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- De déclarer que le compte de gestion «Commune» dressé pour l'exercice 2022 par le Service Gestion Financière du Nord Vienne, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote:

Nombre de membre en exercice: 11

Votants: 9 + 2 pouvoirs

Exprimés: 11

Pour: 11

Contre: /

Abstention: /

VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur Le Président de séance, présente le projet du budget primitif 2023 qui a fait l'objet d'un examen par la Commission budget le 28 Mars 2023.

Il peut se résumer ainsi:

- Évaluation des dépenses courantes selon les dépenses réalisées en 2022,
- Reprise des résultats et des restes à réaliser 2022.

Le budget primitif s'équilibre en recette et en dépenses. Ce budget est présenté par article et par opération.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	400 763.59 €	160 064.43 €

DELIBERATION 4

Sur proposition de Monsieur Le Président de séance et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'accepter le budget primitif «Commune» 2023 défini dans le tableau ci-dessus
- De voter le budget 2023

VOTE DES TAUX DES TAXES 2023

La compensation des recettes communales, mis en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière bâtie perçue sur le territoire de la commune.

DELIBERATION 5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal votent à 9 voix **pour reconduire en 2023 les taux 2022**, 2 voix contre, pour augmenter les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2023.

- Taxe foncière propriétés bâties: 34.47 %
- Taxe foncière non bâties: 34.60%
- Taxe d'habitation : 12,63 %

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT

Monsieur Le Président de séance, Daniel LEROY, quitte la salle du Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BLUET Sophie, Adjointe aux finances, pour approuver le Compte administratif de l'exercice 2022 et arrêter ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu	125 000.00
	Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	125 000.00
	Réalisé	25 331.44
	Reste à réaliser	0.00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu	104 617.95
	Réalisé	4 344.39
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	104 617.95
	Réalisé	0.47
	Reste à réaliser	0.00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement		25 331.44
Fonctionnement		-4343.92
Résultat global		20 987.52

DELIBERATION 6

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité le compte administratif 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2022

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, de détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- Considérant la bonne gestion
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

DELIBERATION 7

Sur proposition de Monsieur Le Président de séance et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident:

- De déclarer que le compte de gestion «Lotissement» dressé pour l'exercice 2022 par le Service Gestion Financière du Nord Vienne, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote:

Nombre de membre en exercice: 11

Votants: 9 + 2 pouvoirs

Exprimés: 11

Pour: 11

Contre: /

Abstention: /

AFFECTATION DU RÉSULTAT LOTISSEMENT 2022

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Président de séance, Monsieur Daniel LEROY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

	Résultat CA N-1	virement à la section de fonctionnement	Résultat Exercice N	restes à réaliser exercice N	Soldes restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	0,00 €		25 331,44 €	I R		25 331,44 €
FONCT	-3 744,39 €		-599,53 €			-4 343,92 €

EXCEDENT CUMULE AU 31/12/N	
Affectation obligatoire: à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit: affectation complémentaire en réserves (c/1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
total affecté au compte 1068:	0,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/N déficit à reporter (ligne 002)	4 343,92 €

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)		25 331,44 €
INVEST(c/1068)		
FONCT(c/002)	4 343,92 €	

DELIBERATION 8

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2023

Monsieur Le Président de séance, présente le projet du budget primitif 2023 qui a fait l'objet d'un examen par la Commission budget le 28 Mars 2023.

Il peut se résumer ainsi:

- Évaluation des dépenses courantes selon les dépenses réalisées en 2022,
- Reprise des résultats et des restes à réaliser 2022.

Le budget primitif s'équilibre en recette et en dépenses. Ce budget est présenté par article et par opération.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
LOTISSEMENT	4 948.92 €	25 331.44 €

DELIBERATION 9

Sur proposition de Monsieur Le Président de séance et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'accepter le budget primitif «Lotissement» 2023 défini dans le tableau ci-dessus
- D'approuver et de voter le budget 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité le Budget 2023.

DELIBERATIONS DIVERSES

CANDIDATURE PASS PERMIS

Monsieur Le Président de séance rappelle au conseil municipal le projet du Pass Permis qui a été validé lors du conseil municipal du 16 Mai 2022. Il est destiné aux jeunes de 16 à 20 ans après présentation de leur motivation au conseil municipal.

Le conseil municipal a reçu la demande de Charles BOUCHERON qui répond aux critères d'admissibilité.

DELIBERATION 10

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la candidature de Charles BOUCHERON pour l'obtention du Pass Permis.

En conséquence, une prise en charge de 340 € sera versée à l'auto-école MANU Conduite de Pleumartin. En contrepartie M. Charles BOUCHERON s'engage à effectuer 35 Heures de travail d'intérêts citoyens sur notre commune. Une charte sera signée entre l'intéressé et la commune.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION DIOCESAINE

Nous avons récupéré en Septembre 2022 la salle Saint Hilaire jusque là occupée par le Diocèse de Poitiers. Une facture d'électricité pour la période de Septembre à Décembre 2022 a pourtant été adressée par ENI à cette association alors que nous occupons ces locaux.

Nous devons donc rembourser la somme de 54.85 € au diocèse de Poitiers qui a acquitté cette facture.

DELIBERATION 11

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la subvention exceptionnelle pour la somme de 54.85 € au titre du remboursement d'une facture d'électricité acquittée par le Diocèse de Poitiers et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant.

DELIBERATION DE PRINCIPE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FACE 2024

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil municipal que suite au dernier Conseil en date du 09 Mars 2023 concernant une proposition de programme FACE 2024 pour l'enfouissement de la ligne électrique de la Rue de Bibiche à Lésigny.

DELIBERATION 12

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la décision de s'inscrire au programme FACE en 2024.

Informations:

- * M. Daniel Tremblais est nommé délégué suppléant au SMVA (Syndicat Mixte Vienne et Affluents) à la demande de Grand Châtellerault suite à l'impossibilité de représentation de M. PIERRON F.
- * M. Le Président de séance informe le conseil municipal que la Multi randonnée sera organisée sur la commune les 4-5 et 6 Août 2023
- * M. Daniel Leroy nous informe que Le « Grand Châtellerault » a retenu notre commune pour l'évènement du Bistrot Guinguette en date du 06 Juillet 2023.
- * Programmation des rendez-vous des diverses commissions à venir :
 - Le Plan Communal de Sauvegarde se réunira le 25 Avril 2023 à 9h30 afin de le présenter au prochain conseil municipal.
 - La Commission Embellissement se réunira le 18 Avril 2023 à 17h00
 - La Commission Salle des Fêtes se réunira pour travailler sur le règlement intérieur le 14 Avril 2023 à 10h00.
- * M. Daniel Leroy et M. Patrick Picard nous informent que les cheminées de l'école de Lésigny sont sécurisées après les travaux réalisés par l'entreprise Combastel.
- * Les subventions associatives seront votées lors d'un prochain conseil municipal.
- * M. Daniel Leroy annonce qu'il reste à publier sur le site de panneau pocket un article pour prévenir les citoyens de la commune de la nouvelle gestion environnementale des espaces verts avec notamment le fleurissement des pieds de murs des habitations.
- * Un courrier recommandé sera envoyé à M.GIRAULT concernant les dégradations des chemins communaux suite au débordage réalisé à a Boutelaye à sa demande par l'entreprise Alliance Bois..
- * Mme Sophie BLUET informe les membres du Conseil Municipal que les chemins Rochateaux sont dégradés et difficilement praticables depuis cet hiver avec la pratique du débordage. M. Patrick PICARD, 2^{ème} Adjoint se rendra sur place pour effectuer un état des lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.